

## Agrumes : Bruxelles assouplit sa législation relative à la CBS pour l'Afrique du Sud

L'Union européenne (UE) vient d'annoncer son intention d'adoucir la législation phytosanitaire appliquée aux importations d'agrumes en provenance d'Afrique du Sud.

Selon les nouvelles mesures qui entreront en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> juin, les agrumes de la nation arc-en-ciel, destinés à la transformation industrielle, ne se verront plus appliquer toutes les règles de contrôles phytosanitaires établies pour lutter contre la maladie de la tâche noire (Citrus Black Spot ou CBS).

Ainsi, les fruits pourront continuer à être exportés à partir de zones où des traitements sont appliqués contre la CBS. Ces agrumes ne subiront qu'un contrôle visuel et si, d'aventure, la maladie était détectée, seul le lot contenant les fruits infectés serait refusé tandis que le centre de conditionnement ne serait pas affecté.

Ces nouvelles mesures interviennent après qu'une enquête de l'autorité européenne de la sécurité alimentaire (EFSA) a indiqué que le risque de transfert de la maladie, à partir de fruits destinés à la transformation, était faible.

Selon Marcus Cornaro, le chef de la délégation de l'UE en Afrique du Sud, cet adoucissement reflète les progrès enregistrés dans la relation entre les producteurs, le gouvernement sud-africain et Bruxelles quant à la question de la CBS.

*«Nous espérons que les exportations d'agrumes destinés à la transformation augmentent suite à l'adoption de ces mesures»*, a-t-il déclaré avant d'indiquer que la nouvelle législation donnerait un avantage compétitif à la nation arc-en-ciel, par rapport à ses rivaux brésiliens et uruguayens qui, eux, continueraient à subir tous les contrôles.

Il reste désormais à savoir comment ces mesures seront accueillies par une industrie sud-africaine qui a exprimé sa colère par le passé par rapport aux investissements qu'a nécessités la mise aux normes européennes de sa production.

L'Afrique du Sud avait injecté un milliard de rands dans la lutte contre la CBS et nombreux étaient ceux qui avaient accusé Bruxelles de pratiquer un protectionnisme déguisé.

*«Ces mesures ne devraient pas être vues comme du protectionnisme mais plutôt comme une façon pour l'UE de préserver son statut de seul espace géographique non atteint par la CBS de toute la planète»*, a indiqué, pour sa part, Marcus Cornaro.

Pour l'Afrique du Sud qui fournit environ 60% de la demande européenne d'agrumes en été (période où le vieux continent ne produit pas ces fruits), les agrumes destinés à la transformation industrielle ne représentent que 10% de ses envois totaux.